



Centre Communal d'Action Sociale



La Vigilance « Personnes vulnérables »

Merci de contacter la mairie pour signaler une personne en difficulté ou isolée. Le CCAS tient un registre de veille sociale et médicale (**03.86.94.20.70**).



Le Plan Grand Froid

Prévoit une vigilance accrue à l'égard des personnes vulnérables (sans-abri ou vivant dans des logements mal chauffés ou mal isolés, jeunes enfants, personnes âgées...) et donne des conseils pour se protéger du froid. Possibilité de joindre gratuitement le **115** (24h/24 et 7j/7) ou de prise en charge par les équipes de veille sanitaire et médico-sociale.



Le Plan Canicule

Veille saisonnière activée du 1er juin au 31 août, avec un numéro vert (**08.00.06.66.66**) du lundi au samedi, afin de mieux assurer la protection des personnes à risque (personnes isolées, âgées, et/ou handicapées). Ces personnes peuvent s'inscrire ou être signalées, en téléphonant au **03.86.94.20.70** (mairie).



Le niveau de mise en garde est déclenché par le Préfet en cas d'épisode de fortes chaleurs prévu par Météo France. Les maisons de retraite mettent en place un plan bleu (surveillance accrue et hydratation plus importante des patients).

La navette

Service de transport gratuit en minibus, le samedi matin, du domicile au lieu choisi sur la commune.

